

CGT CFTC FO UNSA SUPAP-FSU UCP

Communiqué des membres du Comité d'Hygiène et Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris

MAIRIE DE PARIS :

DELANOE COUPABLE DE DELIT D'ENTRAVE !

Le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, a décidé par la voix de son adjoint à la culture Christophe Girard, de supprimer tous débats sur la santé au travail liée aux ondes électromagnétiques (Wifi et Rfid) .

Le Comité Hygiène et Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris avait voté en novembre 2007 un moratoire sur le développement des bornes Wi-fi dans les établissements culturels, et avait de ce fait lancé un débat sur les possibles dangers des ondes électromagnétiques au travail.

La Ville de Paris veut utiliser cette instance pour rebrancher sans concertation les bornes wi-fi débranchées dans quatre bibliothèques parisiennes. Pour parvenir à cet objectif, Bertrand Delanoë et Christophe Girard ont décidé de récuser les experts désignés par les membres élus siégeant dans cette instance et représentant les personnels. (*voir lettre jointe*).

Quand la réalité dérange, Bertrand Delanoë, en bon démocrate, escamote la vérité.

Les partenaires sociaux ne peuvent accepter que les CHS soient uniquement des chambres d'enregistrements destinées à valider les orientations du Maire. Il semble que Bertrand Delanoë considère les instances paritaires comme des obstacles à ses décisions.

Devant cette mascarade, la majorité des représentants du Comité Hygiène et Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles boycottera cette réunion programmée pour le jeudi 18 septembre à l'Hôtel de Ville.

Déniant aux personnels toutes qualités de citoyens, la future « *Grande conférence Citoyenne* » sur l'effet des ondes électromagnétiques sur la santé, proposée par Bertrand Delanoë et votée par le Conseil de Paris en juin 2008, semble d'ors et déjà mort-née.

Bertrand Delanoë fera t-il pour la France ce qu'il fait pour Paris ?